

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la ville.

Section de fonctionnement

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 345 170,21 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (832 580,26 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 177 750,47 €.

RECETTES

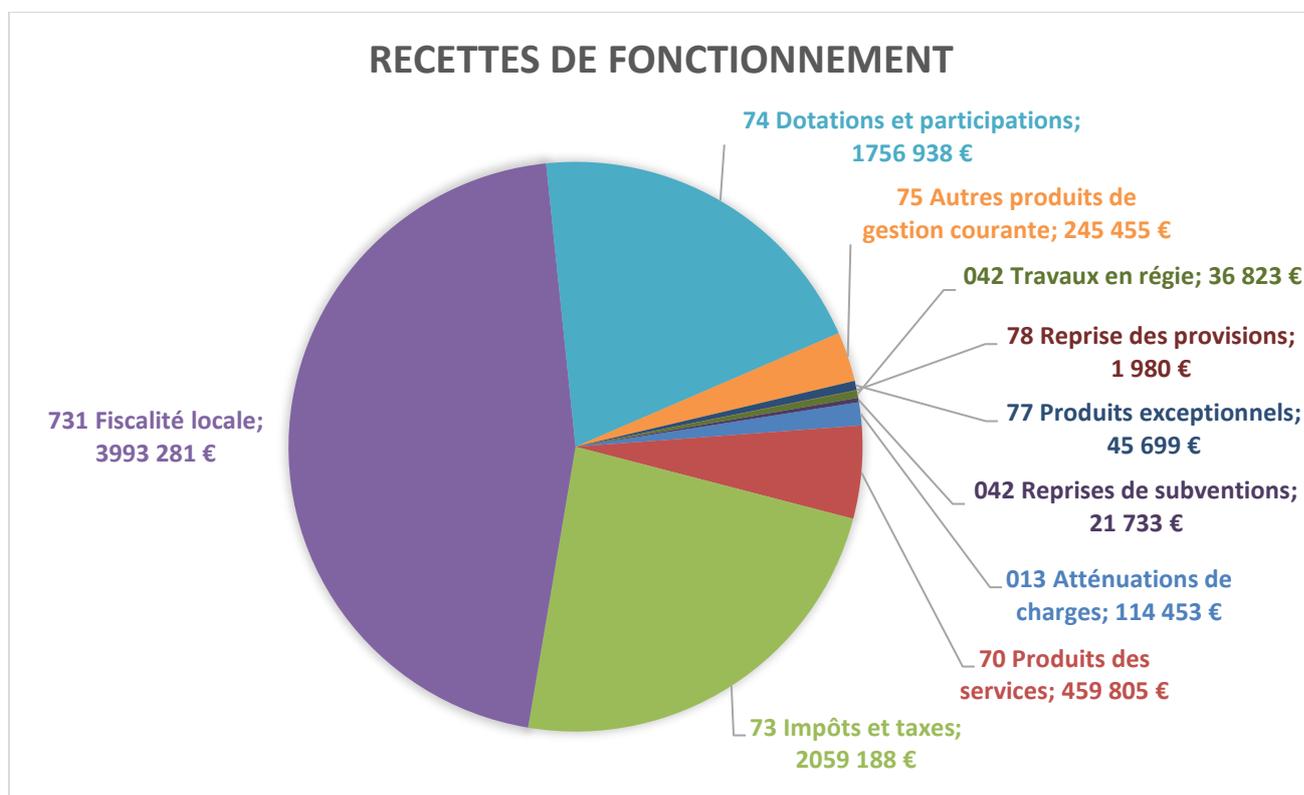
Les recettes ont globalement augmenté de 3,15 % par rapport à celles de 2022 passant de 8 467 841,01 € à 8 735 355,25 € soit + 267 514,24 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 1,39 % (*baisse de la population municipale*) ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 7,1 % ;
- Les droits de mutation diminuent en raison de la crise immobilière, les transactions ayant été moins nombreuses qu'en 2021 et 2022 ;
- Les produits de gestion courante correspondant à l'activité des services et aux locations de biens immobiliers sont en hausse de 2,62 % ce qui démontre une bonne fréquentation des services municipaux ;
- Les productions immobilisées (*travaux en régie*) sont en hausse due à l'augmentation des travaux effectués par les agents municipaux ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
013 – Atténuations de charges	114 453,09
70 – Produits des services	459 805,15
73 – Impôts et taxes	2 059 188,00
731 – Fiscalité locale	3 993 281,19
74 – Dotations et participations	1 756 937,91
75 – Autres produits de gestion courante	245 455,31
77 – Produits exceptionnels	45 699,33
78 – Reprises sur provisions	1 979,66
042 – Production immobilisée	36 823,15
042 – Reprises de subventions	21 732,46
TOTAL	8 735 355,25



DEPENSES

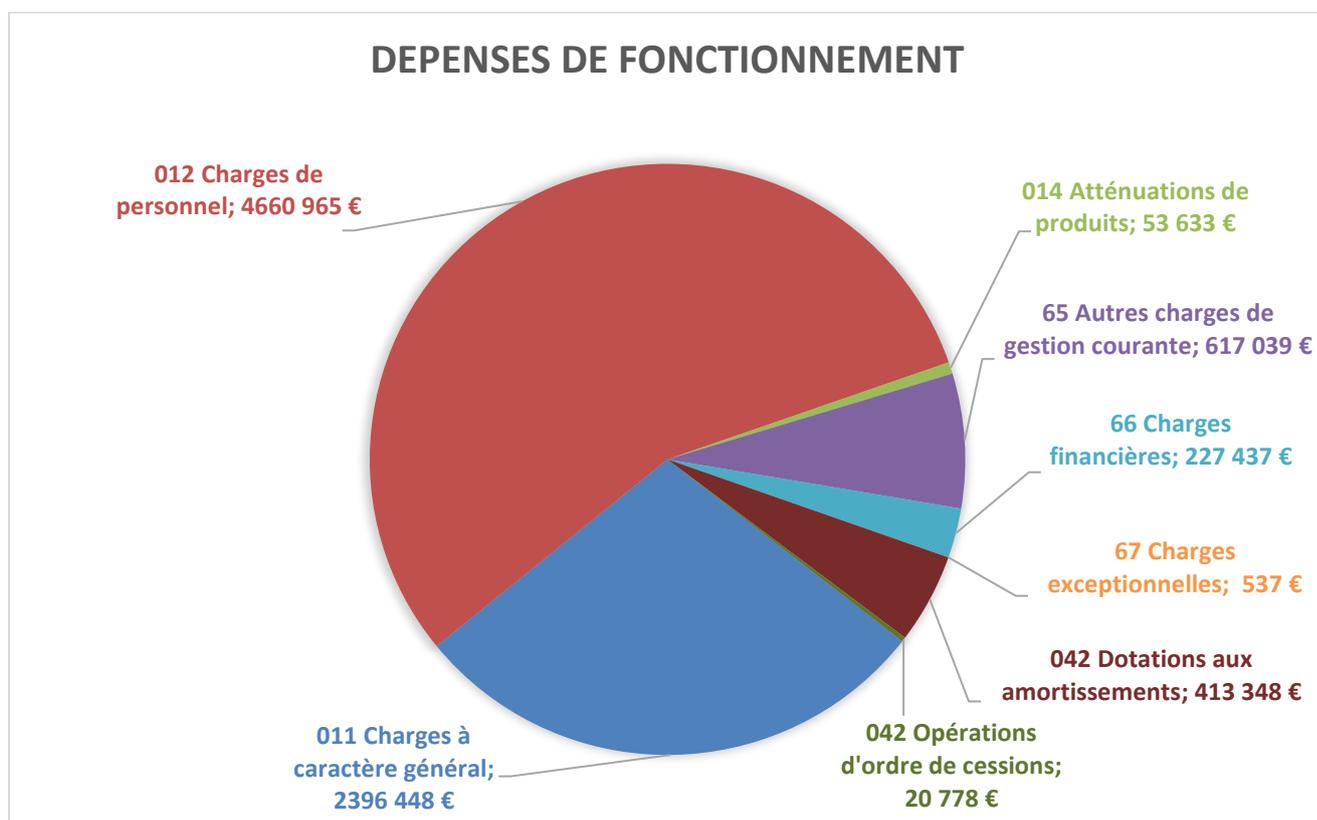
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 8,43 % par rapport à celles de 2022 passant de 7 737 674,81 € à 8 390 185,04 € soit + 652 510,23 €.

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 395 777 € ; + 19,54%) due à l'inflation globale observée sur tous les postes de dépenses, au marché médiéval, aux conséquences de la tempête du 19 juin 2023 (*élagage et évacuation des déchets de bois pour 150 000 €*), à la hausse du coût du berceau à la crèche d'Allouis et aux tarifs électricité ;

- Les charges de personnel varient de + 4,94 % : en raison des hausses du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, du taux du versement mobilité au 1^{er} juillet (*de 0,80 % à 1,40%*), au recrutement de saisonniers et remplaçants et au glissement vieillesse technicité ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 49 098 € en baisse de 0,84% ;
- Le compte « subventions aux associations » augmente de 5,49 % ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en hausse (+ 41 275 € soit +22,17 %) en raison de taux plus élevés sur les prêts récemment contractés et de la hausse des taux variables Euribor (*4 contrats*) ;
- Les charges spécifiques sont en baisse car avec l'application de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, plusieurs comptes ont basculé en chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ;
- La subvention versée au CCAS est en hausse de 20 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
011 Charges à caractère général	2 396 448,01
012 Charges de personnel	4 660 965,07
014 Atténuations de produits	53 633,00
65 Autres charges de gestion courante	617 039,17
66 Charges financières	227 437,06
67 Charges exceptionnelles	537,41
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Dotations aux amortissements	413 347,75
042 Opérations d'ordre de cessions	20 777,57
TOTAL	8 390 185,04



Section d'investissement

RECETTES

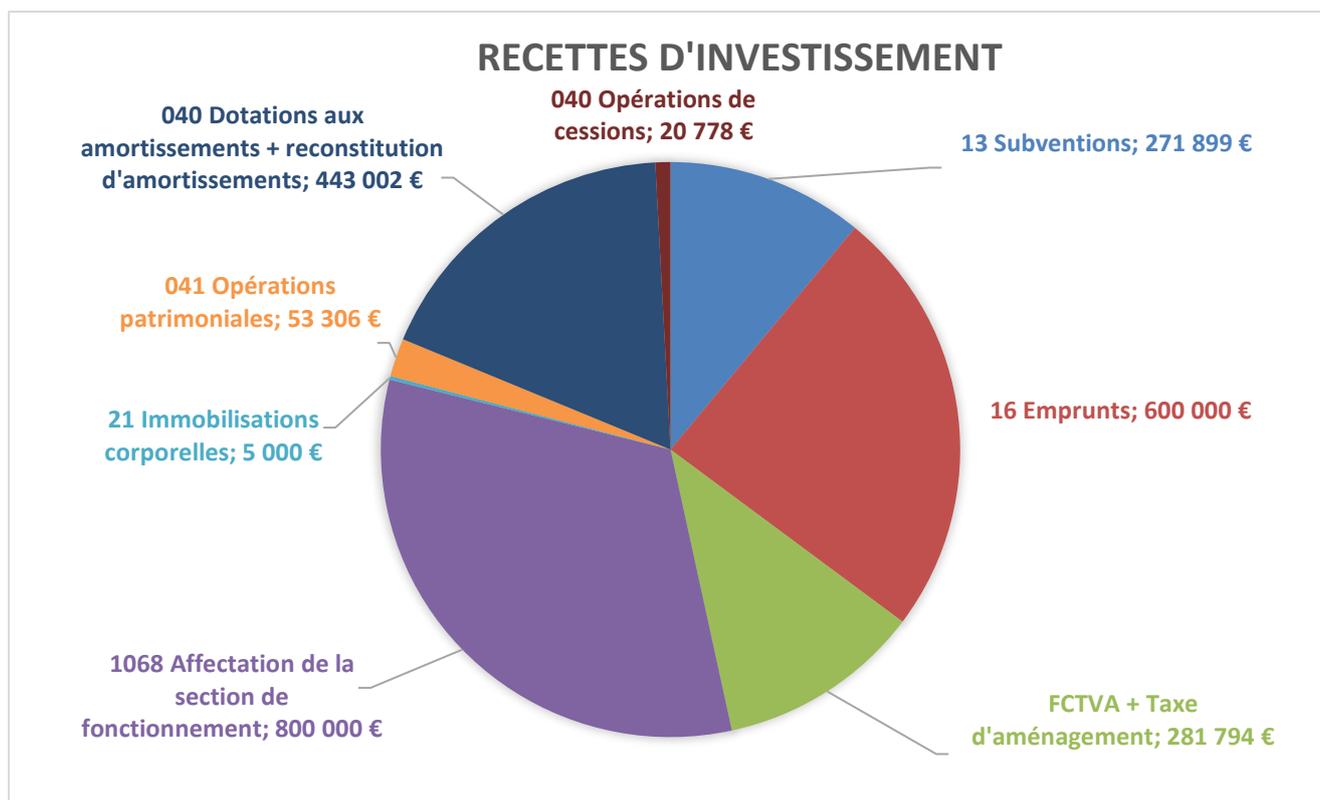
Les recettes ont été de 2 475 779 € :

- Le FCTVA est de 242 843 € en 2023 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues de la part des partenaires financiers (*Etat, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus*) ont été de 271 899 € en 2023 ;
- En 2023, un tirage d'emprunt a été réalisé pour un total de 600 000 €.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 800 000 € en 2023.

La section d'investissement dégage un déficit de 507 298,24 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
13 Subventions	271 899,03
16 Emprunts	600 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	281 794,16
1068 Affectation de la section de fonc.	800 000,00
21 Immobilisations corporelles	5 000,00
040 Dotations aux amortissements + reconstitution d'amortissements	443 002,69
041 Opérations patrimoniales	53 306,00
040 Opérations de cessions	20 777,57
TOTAL	2 475 779,45



DEPENSES

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 983 077,69 € dont dépenses d'équipement 2 003 625,91 € (chapitres 20, 204, 21 et 23), annuité de la dette 837 264,96 € et opérations d'ordre 141 516,55 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2023

Chapitre	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles	38 817,60
204 Subventions d'équipement	87 474,19
21 Immobilisations corporelles	1 842 419,46
23 Immobilisations en cours	34 914,66
10 Taxe d'aménagement	670,27
16 Emprunts	837 264,96
040 Production immobilisée + opérations cessions	88 210,55
041 Opérations patrimoniales	53 306,00
TOTAL	2 983 077,69

